

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/11/2025

I - Ouverture de séance

En ce jour du 06/11/2025, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme MEUNIER Patricia.

La séance commence à 17h45.

Le nombre de présents en début de séance est de 17 pour un quorum de 15.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Mme GRILLOT - Secrétaire Générale.

La Présidente souhaite la bienvenue et remercie les nouveaux membres élus du conseil d'administration.

A 17h51 arrivés de deux membres élus.

Le nombre de présents est de 19

II – L'ordre du jour

Mme MEUNIER - Proviseure - propose d'aborder les trois premiers points à l'ordre du jour et de laisser la parole à Madame LEMEUNIER - Agent comptable - pour la présentation du compte financier 2024. Mme MEUNIER félicite Mme LEMEUNIER pour sa prise de poste d'Agent Comptable

Point N°1 – Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration (30/09/2025) est adopté par les membres du conseil d'administration.

Le nombre de votants est de 19. Pour : 18 Abstention : 1

Point N°2 – Renouvellement du règlement intérieur du conseil d'administration

La présidente indique qu'il n'y a pas de modifications apportées au règlement intérieur.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité (19)

Point N°3 – Installation des membres du conseil d'administration

La Présidente fait lecture des nouveaux membres élus au conseil d'administration.

L'installation des membres du conseil d'administration est adoptée à l'unanimité (19)

Point N°4 – Compte financier 2024

La Présidente du conseil informe les membres que le compte financier 2024 est présenté par Madame LEMEUNIER, Agent comptable.

Madame MEUNIER - Proviseure - demande à Madame LEMEUNIER - Agent comptable - pourquoi le compte financier est voté à cette époque de l'année.

Madame LEMEUNIER – Agent comptable - répond, qu'effectivement le compte financier est présenté au-delà du délai réglementaire mais que lors du déroulement du processus, il y a eu des bloquants, et que ceux-ci ont été remontés au niveau national, afin de débloquer la situation.

Madame DE KERPEL - professeure - ajoute que la présentation du compte financier est hors délai et ne respecte pas la date légale.

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - répond qu'effectivement le compte financier est présenté hors-délai et que le service de la DACSES en est informé.

Madame MEUNIER - Proviseure - précise qu'elle a reçu un mail le 09 septembre 2025 de Monsieur LEROUX (DACSes), précisant qu'il n'y avait pas de bloquant pour l'édition du compte financier.

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - répond qu'effectivement le service de la DACSES l'a sollicité et que la production du compte financier 2024 a été effectué en septembre.

Madame DENIZE - professeure - demande pourquoi le lycée Louis Lumière est le seul établissement de l'agence comptable pour lequel le compte financier n'a pas été présenté dans les délais.

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - répond que c'est le premier établissement de l'agence comptable passé sous OP@LE pour lequel le compte financier est édité.

Madame MEUNIER - Proviseure - demande pourquoi si le compte financier est sorti en septembre, il n'a pas été présenté lors du conseil d'administration du 30 septembre 2025.

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - répond que suite au départ de Madame DEGACHI- ex- Agent-comptable, le service de la DACSES, l'a informé que les comptes financiers des établissements n'étaient pas une priorité.

Madame BORSALI - parent d'élèves - interpelle Madame LEMEUNIER - Agent comptable - pour préciser que les problèmes d'OP@LE sont résolus. C'est une information qui lui provient de la Région. Elle lui indique qu'il est inacceptable que le compte financier n'ait pas été arrêté avant sachant que les lycées professionnels sont sous dotés et ont des besoins pédagogiques spécifiques et ne comprend pas pourquoi le compte financier de lycée Gaston Bachelard a été présenté dans les délais.

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - répond que la comptabilité du lycée Gaston Bachelard est sous GFC et que la production n'est pas la même que sur OP@LE.

Madame MEUNIER - Proviseure - demande à Madame LEMEUNIER, si cette année il y a des dettes restantes, sachant que l'année dernière, elle avait répondu non alors qu'il manquait un versement du service de restauration vers le lycée Gaston Bachelard et que cette erreur avait un impact sur la lecture du fonds de roulement.

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - répond qu'elle a oublié de donner cette information mais que ce versement a été notifié lors du compte financier 2022.

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - projette le power point concernant la présentation du compte financier.

4.1 : Indicateur d'activités

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - présente aux membres du conseil d'administration un tableau donnant des indications sur la réalité de la prévision budgétaire et le taux de dépenses en 2024.

- 90 % sur le service AP
- 76 % sur le service ALO
- 65 % sur le service VE
- 100 % sur le service SRH

Elle précise que plus les taux se rapprochent de 100%, plus cela démontre une bonne qualité budgétaire prévisionnelle.

4.2 : Origine des fonds

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - explique la provenance des trois sources de financement par :

- Fonds Etat concernant les subventions sur la gratuité scolaire, les bourses et fonds sociaux.
- Fonds Région concernant la dotation globale de fonctionnement ainsi que les subventions pour travaux, aide à l'équipement et aide aux familles.
- Fonds propres concernant les fonds propres pour la taxe d'apprentissage, les loyers perçus, la participation du GRETA, le versement des charges par le lycée G. BACHELARD, les familles pour la restauration.
- Fonds Européens concernant la subvention ERASMUS+.
- Autres concernant les opérations d'amortissements, les recettes exceptionnelles, la subvention ASSED.

4.3 : Dépenses de fonctionnement par poste

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - présente le total des dépenses d'un montant de 494 629.14 euros réparties entre le service général et les services spéciaux. Elle détaille la répartition du service général soit :

- AP (activités pédagogiques) : 32%
- VE (vie de l'élève) : 13%
- ALO (administration et logistique) : 33%

des services spéciaux soit :

- SRH (service de restauration et d'hébergement) : 17%

et OPC (opération en capital) : 6%

4.4 : Compte financier

Madame LEMEUNIER – Agent comptable - indique que le compte financier permet de dégager le résultat de l'exercice. Il permet d'avoir une situation du fonds de roulement et établir la situation des réserves.

4.4.1 : Résultat de l'exercice

Madame LEMEUNIER – Agent comptable - informe les membres du conseil d'administration d'un résultat de + 17 509.76 € sur l'année 2024.

4.4.2 : Fonds de roulement

Madame LEMEUNIER - Agent comptable - indique aux membres du conseil d'administration que le fonds de roulement est actuellement de 124 jours de fonctionnement et rappelle que les préconisations de la Région pour le fonds de roulement doit être égal à 60 jours alors que pour le Rectorat il est de 30 jours.

Pour clôturer la présentation du compte financier 2024, Madame LEMEUNIER – Agent comptable - informe les membres du conseil d'administration qu'il faut procéder à deux votes qui sont les suivants :

- Compte financier 2024 sans réserve
- Affectation du résultat

Les membres du conseil d'administration demandent une levée de séance avant de passer au vote. Les membres de droit se retirent.

La séance reprend et Madame MEUNIER - Proviseure - propose aux membres du conseil d'administration de passer aux votes.

Vote du compte financier sans réserve : Pour : 1 - Contre : 16 et 2 abstentions

Suite au résultat du vote, Madame LEMEUNIER - Agent comptable - précise aux membres du conseil d'administration que le compte financier est le résultat de la gestion courante sur une année civile et qu'elle ne comprend pas pourquoi ils ont voté comme cela.

Madame MEUNIER - Proviseure - répond qu'effectivement c'est un bilan de gestion mais que suite à l'oubli de la créance sur l'année 2022, elle n'a pas confiance sur le déroulement du compte financier et que pour elle, il est difficile de préparer un budget sur trois semaines.

Madame DE KERPEL - professeure - reprend Madame LEMEUNIER - Agent comptable - pour lui expliquer qu'elle n'a pas à commenter le vote.

Madame BORSALI - parent d'élèves - précise à Madame LEMEUNIER - Agent comptable - qu'elle a une attitude hautaine et qu'elle va envoyer un courrier.

Point N° 5 : Conventions et délégations

5.1 : Convention tri-partie : Région, Mairie, Lycée pour la mise à disposition des installations sportives

La convention est adoptée à l'unanimité (19)

5.2 : Convention : mise en œuvre du projet Européen « Youth in route »

La convention est adoptée : Pour : 18 - Abstention : 1

5.3 : Délégation du conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

La délégation est adoptée à l'unanimité (19)

Point N° 6 : Installation des instances

La présidente fait lecture des différents membres élus affectés sur les différents comités et commissions.

- Comité vie lycéenne
- Conseil de discipline
- Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Commission permanente

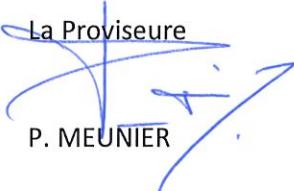
Point N° 7 : Informations diverses

Madame MEUNIER – Proviseure – informe les membres du conseil d'administration sur les points suivants :

- 30 IMP ont été alloués,
- 113.50 PACTE ventilés et il en reste environ 31 à distribuer.
- La journée portes ouvertes aura lieu le 21 mars 2026.
- Assemblée générale de l'association sportive le 26 novembre 2025.
- Le lycée compte presque 1000 élèves et 132 professeurs.
- Des postes de professeurs non pourvus depuis le début de l'année en gestion administrative, vente, Anglais, Français, maths.
- 2 AESH affectés et 1 poste en cours de recrutement
- Accompagnement des élèves à troubles spécifiques avec la mise en place d'un plan personnalisé, d'un dossier d'aménagement des élèves et d'une personne ressource dans l'établissement.

A 19h35 l'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est clôturée.

La Proviseure



P. MEUNIER

La secrétaire de séance



S. GRILLOT